



règles de stationnements

Par **tatavéro**, le **04/06/2019** à **13:36**

Bonjour,

depuis plusieurs mois, le maire a pris un arrêté afin qu'il n'y ait plus de problèmes dans le lotissement, c'était devenu bagdad . Donc interdiction de se garer coté impair et mise en place d'une aire de stationnement de 10 emplacements sur la place à 20 mètres. sauf que maintenant les habitants se garent bien coté pair mais même devant les garages. Du coup ma voisine reçoit régulièrement et ses amis se garent en face son propre garage sauf que comme les garages sont joints. moi je mets mes deux voitures en interieur, une dans mon garage l'autre sur une partie de mon terrain que j'ai aménagé pour ça. donc quand je dois rentrer cette dernière je dois m'exécuter comme pour faire un créneau à droite en fait mais à cause de la voiture qui est garée devant chez ma voisine quand je braque je manque ou de toucher le véhicule ou mon pilier à l'arrière gauche avec la mienne??? aujourd'hui il y avait une voiture en face et sa poubelle devant sa grille presque au milieu de la rue, je ne pouvais pas braquer du tout à peine passé entre les deux et en plus quand j'ai demandé à ranger la poubelle un peu mieux je me suis fais insulter.